



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 04 MARS 2021**

Présidence : Bruno Nestor AZEROT
Date de convocation : 24 Février 2021
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 15
Nombre de procuration : 00

Extrait n°BC-03-2021/031

Objet : Examens des demandes de subvention de fonctionnement des associations dans le cadre du contrat de Ville de Sainte-Marie – Avis favorable.

ETAIENT PRESENTS :

Bruno Nestor AZEROT, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Frédéric BUVAL, Christian RAPHA, Lucien SALIBER, Thierry MARECHAL, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Maurice BONTE, Charles CARISTAN, Annick COMIER, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Germain DUTON, Joseph PERASTE.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

Norbert MONSTIN, Félix ISMAIN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Chantal MAIGNAN, Jiovanny WILLIAM.

Le Bureau Communautaire,**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;**Vu** l'avis de la commission mixte subvention-finances en date du 05 février 2021 ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,**DECIDE****Article 1 :****D'attribuer** les subventions suivantes, présentées dans le cadre du contrat de ville de Sainte-Marie :

Montants	Associations Attributaires	Projets
1.500,00 €	Aspire plus : Aide et soutien à la personne humaine.	Conférence « Jazz réflexion »
1.400,00 €	BEL ZWEL	Pour une approche culturelle et sportive à Sainte-Marie.
10.000,00 €	Relai Famille	La lutte contre la précarité : épicerie solidaire et sociale.

Article 2 :**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**Article 3 :**

Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00 Abstention déclarée : 00 Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 22 Mars 2021

Le Président

Bruno Nestor AZEROT

